

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRE DE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SÉANCE DU 20 MARS 2025

DÉPARTEMENT

DES

BOUCHES-DU-RHÔNE

ARRONDISSEMENT

D'ARLES

DEL2025_33

**Objet : Participation 2025 à
l'Office de Tourisme
Intercommunal**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mars, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de TERRE DE PROVENCE AGGLOMÉRATION, dûment convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de la Bergerie à Eyragues, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de Mme Corinne CHABAUD.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 7 mars 2025.

PRÉSENTS :

Pour la commune de Barbentane : M. Jean-Christophe DAUDET, Mme Edith BIANCONE, M. Michel BLANC.

Pour la commune de Cabannes : M. Gilles MOURGUES, Mme Josiane HAAS-FALANGA, M. François CHEILAN.

Pour la commune de Châteaurenard : M. Marcel MARTEL, Mme Solange PONCHON, M. Pierre-Hubert MARTIN, Mme Marie-Laurence ANZALONE, M. Jean-Pierre SEISSON.

Pour la commune d'Eyragues : M. Michel GAVANON, Mme Yvette POURTIER, M. Eric DELABRE.

Pour la commune de Graveson : M. Michel PECOUT, Mme Annie CORNILLE, M. Jean-Marc DI FELICE.

Pour la commune de Maillane : M. Eric LECOFFRE, Mme Frédérique MARES.

Pour la commune de Mollégès : Mme Corinne CHABAUD, M. Patrick MARCON.

Pour la commune de Noves : M. Georges JULLIEN, Mme Edith LANDREAU, M. Pierre FERRIER, M. Christian REY.

Pour la commune d'Orgon : M. Serge PORTAL, Mme Angelique YTIER-CLARETON.

Pour la commune de Plan d'Orgon : Mme Jocelyne COUDERC-VALLET.

Pour la commune de Rognonas : M. Yves PICARDA, Mme Cécile MONDET, M. Dominique ALIZARD.

Pour la commune de Saint-Andiol : M. Daniel ROBERT, Mme Sylvie CHABAS.

Pour la commune de Verquières : M. Jean-Marc MARTIN-TEISSERE.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Pour la commune de Châteaurenard : M. Eric CHAUVET (*donne pouvoir à M. Pierre-Hubert MARTIN*), Mme Adélaïde JARILLO (*donne pouvoir à Mme Solange PONCHON*), Mme Marina LUCIANI-RIPETTI (*donne pouvoir à M. Jean-Pierre SEISSON*), M. Cyril AMIEL (*donne pouvoir à M. Marcel MARTEL*), Mme Annie SALZE (*donne pouvoir à Mme Marie-Laurence ANZALONE*), Mme Sylvie DIET-PENCHINAT (*donne pouvoir à Michel PECOUT*).

Pour la commune de Plan d'Orgon : M. Jean-Louis LEPIAN (*donne pouvoir à Mme Jocelyne COUDERC-VALLET*).

ABSENT :

Pour la commune de Châteaurenard : M. Bernard REYNES

Secrétaire de séance : Michel GAVANON

Madame la Présidente rappelle que par délibération du 13 décembre 2016, le Conseil communautaire a approuvé la création, sous la forme d'une régie à autonomie financière, d'un Office de Tourisme Intercommunal.

Considérant le statut de l'Office de Tourisme Intercommunal créé, celui-ci est doté d'un budget propre, voté par le Conseil communautaire et financé par une participation de la Communauté d'agglomération.

Considérant les actions prévues sur l'exercice 2025 et le besoin de financement en découlant pour le BP 2025 de l'Office de Tourisme Intercommunal, il est proposé au conseil de voter une participation de 280 000 €.

La commission Finances et le Bureau Communautaire du 6 mars 2025 ont émis un avis favorable.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- **d'approuver** la participation 2025 de la Communauté Terre de Provence à l'Office de Tourisme Intercommunal, pour un montant de 280 000 € ;
- **de préciser** que cette dépense sera mandatée à l'article 65736211.

Après exposé du rapporteur,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

VU la délibération du 13 décembre 2016 par laquelle la CA Terre de Provence a créé un Office de Tourisme Intercommunal sous forme de régie à autonomie financière,

VU la délibération n° 59 du 6 avril 2017 approuvant les statuts de l'OTI,

VU le BP 2025,

CONSIDÉRANT le besoin de financement de l'office de tourisme intercommunal,

VU l'avis de la commission des finances et du Bureau Communautaire du 6 mars 2025,

AYANT OUI l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

- **APPROUVE** la participation 2025 de la Communauté TDP à l'OTI, pour un montant de 280 000 €
- **PRÉCISE** que cette dépense sera mandatée à l'article 65736211

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Membres en exercice : 42
Votants : 41
Votes pour : 41
Votes contre : 0
Abstentions : 0

Fait à Eyragues, le 20 mars 2025,

Pour Extrait Conforme,
La Présidente,
Corinne CHABAUD

